



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

**Déposé / Reçu le**

Rés.  
à  
Mon  
be



**\*19016775\***

**22 JAN. 2019**

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles  
Greffe

N° d'entreprise : **0644 386 440**

**Dénomination**

(en entier) : **Asiwan Renovation**

(en abrégé) :

Forme juridique : **spri**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Mons 1113 - 1070 Anderlecht**

**Objet de l'acte : Démission et nomination gérant**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES TENUE  
LE 31/12/2018 A 19.00 HEURES AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

Le 08 Novembre 2018 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

BUREAU

La séance est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Madame Najma Bouzagou.

Le président décide d'assurer la fonction de Secrétaire et de ne pas nommer de Scrutateur.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le Président dépose sur le bureau les formalités de convocation à la présente assemblée.

Est présent l'associé mentionné à la liste des présences signé par celui-ci avant l'ouverture de la séance.

La liste de présence indique que 1000 parts sont représentées. La liste des présences est clôturée par le Bureau et restera annexée au présent procès-verbal.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission du gérant – nomination d'un gérant  
Décharge du gérant démissionnaire ;
2. Divers.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



## CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé du Président est vérifié et reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour.

### DELIBERATION

L'Assemblée aborde l'ordre du jour :

L'assemblée acte la démission de Madame Najma Bouzagou au 08/11/2018, demeurant à Etterbeek ( 1040 Bruxelles), Avenue des Casernes en qualité de gérant à la date de la présente assemblée. L'Assemblée s'estime suffisamment informée sur la situation financière de la société et, par un vote spécial et à l'unanimité, donne décharge à Madame Najma Bouzagou de son mandat pour la période pendant lequel celui-ci a effectivement été exercé.

Sur proposition du Président l'assemblée est invitée à se prononcer au sujet de la nomination de Monsieur Garcia Sanchez MICHEL (880908-231-82), domicilié rue Ransart, 144 à 6042 Lodelinsart en qualité de gérant pour une période illimitée .

Par un vote spécial, à l'unanimité, l'assemblée générale nomme Monsieur Garcia Sanchez Michel, domicilié rue Ransart, 144 à 6042 Lodelinsart en qualité de gérant pour une période de Indeterminé.

Madame Najma Bouzagou est chargée de faire procéder au dépôt et à la publication relativement à cette nomination.

1.Aucun point particulier ne restant à débattre par l'Assemblée et aucune question n'étant restée sans réponse, le président donne lecture du présent procès-verbal. Il invite ensuite les membres du bureau à signer.

La séance est levée à 19.15 heures

Associés	Nombre de parts	Associé/Mandataire
Najma BOUZAGOU		1 000
		1 000
		=====

Président

Secrétaire